

La Roche-sur-Yon, le mardi 24
septembre 2024

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 - APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE GIGALIS EN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Il est proposé au Conseil d'approuver la transformation du Syndicat Mixte GIGALIS en groupement d'intérêt public.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

2 - GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIGALIS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite à la transformation de GIGALIS en GIP (Groupement d'Intérêt Public), il est proposé au Conseil communautaire de désigner Nathalie GOSEELIN comme représentante de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

43 voix pour

Ne prend pas part au vote : Madame Nathalie Gosselin.

3 - POSTE DE CHEF DE PROJET - DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIES VENDÉE CENTRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil de solliciter le FNADT pour financer le poste de chef de projet dans le cadre du dispositif Territoires d'Industrie Vendée Centre.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

4 - FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé de prolonger la convention de partenariat jusqu'en décembre 2025 pour laisser plus de temps aux entreprises de rembourser leurs facilités de paiement et à la Paierie régionale de faire aboutir les procédures contentieuses.

En ce qui concerne les avances qui n'auront pas été intégralement remboursées par leurs bénéficiaires à la clôture du fonds en décembre 2025 et bénéficiant encore d'un échéancier de paiement du fait notamment des procédures collectives en cours et pouvant s'étaler sur 10 ans, la Région remboursera par anticipation aux contributeurs leur quote-part sur ces avances et prendra ainsi seule en charge la perte des sommes qui pourraient ne pas être remboursées en raison de la fragilité de ces entreprises. En revanche, les sommes qui pourraient éventuellement être perçues, dans le cadre de liquidations judiciaires prononcées après la clôture du fonds, ne seront pas restituées, sachant qu'à ce jour, aucune somme n'a été perçue par la Région après l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

Ces ajustements sont formalisés par cet avenant n°2 à la convention (en annexe) approuvé en Commission permanente de mai 2024 du Conseil régional. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

5 - SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel de la SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON.

LE CONSEIL PREND ACTE DU RAPPORT PRESENTE

6 - TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ENERGIE - DEMANDE DE LABELLISATION ET APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Afin d'intégrer les enjeux de transition environnementale sur le territoire, la ville et la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon se sont engagées dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME le 28 novembre 2022. Cette démarche permet d'évaluer et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat Air Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la demande de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.

Un état des lieux a été élaboré grâce à 13 groupes de travail thématiques tenus en septembre 2023 et avril 2024 qui ont abouti à une notation provisoire de l'EPCI de 42 %.

Au vu de cette notation, La Roche-sur-Yon Agglomération a donc sollicité l'ADEME pour une candidature à la labellisation 2 étoiles, par la Commission Nationale du Label du 11 novembre 2024.

Cette demande s'accompagne d'un plan d'action 2024-2027 décliné en 6 axes, 9 engagements et 21 actions. Il est proposé au Conseil d'approuver ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

7 - MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET VENDÉE EAU - AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau potable, Vendée Eau et La Roche-sur-Yon Agglomération ont signé un protocole d'accord fixant notamment la liste du patrimoine mis à disposition.

Ce dernier doit être modifié afin d'intégrer l'emprise foncière nécessaire à la reconstruction de l'usine d'eau potable, parcelles cadastrées section EX numéros 6 à 9p, d'une superficie d'environ 15 331 m² sur le secteur du Petit Fief, et de retirer la ressource d'eau brute de la carrière des Coux, VENDÉE EAU pouvant à présent assurer le secours via les autres ressources départementales. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant établi à cet effet.

QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ,

40 voix POUR

4 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

8 - ASSOCIATION RUPTUR - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TEMPS FORT "LES JOURNÉES BLEUES"

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé aux membres du Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association RUPTUR pour l'organisation de leur temps fort "LES JOURNÉES BLEUES" le 25 juin 2024.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

9 - MODIFICATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION - ANNEXE 4 - " UTILISATION DES DONNÉES ADS "

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La Loi Climat et Résilience généralise l'utilisation d'outils d'observation du foncier, de l'habitat et des zones d'activités avec des bilans que les collectivités, EPCI compétent en PLU et structures porteuses de SCOT devront produire régulièrement.

Afin d'élaborer l'observatoire de la consommation foncière dont la réalisation sera confiée par l'InterScot à GéoVendée ou encore élaborer le PLUi, il est proposé au Conseil de compléter l'article 4 de la convention cadre de mutualisation par un article autorisant La Roche-sur-Yon Agglomération à exploiter les données ADS (autorisation du droit des sols) traitées dans le logiciel Cart ADS à des fins d'analyses statistiques et d'observation.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

10 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION OPEN DATA FRANCE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

L'association Open Data France accompagne et fédère les acteurs publics territoriaux pour développer en commun l'accès aux données et leur valorisation au service de l'intérêt général. Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à cette association.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

11 - ASSOCIATION OPENDATAFRANCE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite à l'adhésion de l'Agglomération à l'association OpenDataFrance, il est proposé au Conseil communautaire de désigner Nathalie GOSSELIN (représentant titulaire) et Thierry GANACHAUD (représentant suppléant) comme représentants.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

42 voix pour

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Nathalie Gosselin.

12 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AGGLOMÉRATION MODES DOUX POUR LA SÉCURISATION ET LA CRÉATION DE CHEMINEMENT DOUX POUR LA COMMUNE DE FOUGERÉ

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de son programme permettant de sécuriser et de favoriser les déplacements doux, la commune de Fougeré sollicite l'agglomération dans le cadre d'un aménagement dans le village de la Ménardière. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement du fonds sollicité.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

13 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AGGLOMÉRATION MODES DOUX POUR LES TRAVAUX DE CHEMINEMENTS DOUX - COMMUNE DE THORIGNY

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de son programme permettant de sécuriser et de favoriser les déplacements doux, la commune de Thorigny sollicite l'agglomération dans le cadre d'aménagements de cheminements doux. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement du fonds demandé.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

14 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AGGLOMÉRATION MODES DOUX POUR LA SÉCURISATION ET LA CRÉATION DE CHEMINEMENTS DOUX POUR LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - PROGRAMME 2024

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, plus d'1 million d'euros ont été investis en faveur des liaisons cyclables. Pour l'année 2024, La Ville de la Roche-sur-Yon sollicite 107 617,95 € auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération soit 11,4% de son enveloppe globale, pour la réalisation des trois projets. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement du fonds sollicité.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

15 - CONTRAT DE VILLE ' ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ' - AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon, la commune de La Roche-sur-Yon et la Préfecture de la Vendée, copilotes

du Contrat, et l'ensemble des acteurs concernés par la Politique de la Ville ont travaillé de concert pour élaborer la nouvelle génération 2024 – 2030 des Contrats de Ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 ».

La Région des Pays de la Loire est partenaire des Collectivités et de l'Etat dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers prioritaires de la Ville. Compte tenu de la dynamique territoriale, la Région entend poursuivre son engagement dans ce programme du Contrat de Ville devant permettre d'améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers.

Dans ce cadre l'action de la Région s'articule autour des défis suivants : Le défi de la cohésion territoriale, le défi de la jeunesse, le défi de l'écologie et des mobilités et le défi de l'économie et de l'emploi.

A ce titre, il est proposé au Conseil de conclure un Avenant n°1 au Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », prenant en compte ces éléments régionaux via l'Annexe Région Pays de Loire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

16 - GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT - ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de transports sur le périmètre de son ressort territorial au sens désormais de la loi NOTRe. Le GART rassemble des élus de tout type de collectivités et de toutes sensibilités politiques et accompagne les collectivités territoriales, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à cet organisme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

17 - GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au Groupement des Autorités responsables de Transport, il est proposé au Conseil de désigner ses représentants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Malik Abdallah.

42 voix pour

18 - CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE A L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE DESTINEO SUR LES TRANSPORTS DE VOYAGEURS EN PAYS DE LA LOIRE - AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Cette convention était conclue initialement jusqu'au 31 décembre 2023. Afin de couvrir la prolongation du service Destineo, il est proposé au Conseil d'approuver la poursuite du dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

19 - PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX - DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE VÉLOS FAMILIAUX OU VÉLOS CARGOS ET DE VÉLOS ADAPTÉS AUX PERSONNES EN SITUATION DE DÉFICIENCES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil de faire évoluer les conditions d'octroi et le matériel éligible au dispositif d'aide proposé par l'Agglomération pour l'acquisition de VAE:

- augmentation du plafond du coût maximum pour un VAE : de 1 500 € à 1 800 €
- ouverture aux VAE d'occasion,
- ouverture aux kits d'électrification

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

20 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le CFU est un document commun de synthèse à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue aux Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG) et qui constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG. Il vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Il est proposé au Conseil d'approuver ce document.

QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ,

37 voix POUR

5 voix CONTRE : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

Ne prennent pas part au vote : Luc Bouard, Romain Brochard

21 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le CFU 2023 du budget principal de La Roche-sur-Yon Agglomération et ses budgets annexes,

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver l'affectation des résultats 2023 pour chaque budget concerné.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

22 - DÉCISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

La décision modificative n° 1 de 2024 a pour objet :

- La reprise des résultats de l'exercice 2023 conformément à la délibération d'affectation des résultats 2023,
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte financier unique 2023,

- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et en dépenses.
Il est proposé au Conseil d'approuver ces écritures.

**QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE,
23 voix POUR**

5 voix CONTRE : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Thierry Ganachaud, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur François Gilet, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Michelle Grellier, Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

23 - APPROBATION DE L'ACQUISITION DES PARTS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON PAR L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE-SUR-YON DANS LE CAPITAL DE LA SAEML ORYON

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

A ce jour, la Ville détient 46,1% du capital d'ORYON et l'Agglomération 13,2%. Ensemble, les deux collectivités détiennent 59,3% des parts. Bien que l'Agglomération ait augmenté ses parts en 2023, la Ville reste largement majoritaire. A ce titre, il est proposé au Conseil de modifier cette répartition compte tenu de l'évolution des compétences et de l'activité respective de la Ville et l'Agglomération.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE
44 voix pour**

24 - SAEML ORYON - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La délibération du même Conseil propose la modification de la répartition du capital social de la SEM ORYON afin de diminuer la participation de la Ville et augmenter celle de l'Agglomération. La ville céderait une partie de ses parts sociales à l'Agglomération. Cette acquisition entraîne la modification du nombre de représentants à l'Agglomération. Le nombre des représentants de l'Agglomération passerait de 2 à 7.

Ainsi, il est proposé au Conseil de désigner les élus suivants pour représenter l'Agglomération à ORYON :

- Luc Bouard,
- Yannick David
- Laurent Favreau
- Thierry Ganachaud,
- Manuel Guibert
- Françoise Raynaud
- Angie Leboeuf.

**QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE,
29 voix POUR**

5 voix CONTRE : Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

3 abstentions : Madame Michelle Grellier, Monsieur Patrice Gaborit, Madame Isabelle Camand.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Laurent Favreau, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Madame Angie Leboeuf.

25 - RÉGIE DES GENS DU VOYAGE - RÉGULARISATION

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le transfert de la régie des Gens du voyage au 1er janvier a fait ressortir un déficit. Il est proposé au Conseil d'approuver la régularisation des écritures de cette régie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

26 - DEMANDE DE SUBVENTION (FNADT) POUR L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION SUR LES FUTURES CONCESSIONS MULTISITES DES ZAE

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le cofinancement de l'étude de programmation sur la concession multisite des zones d'activités économiques.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

27 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE 5 BUS GNV AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil de solliciter le Conseil Départemental de la Vendée pour le co-financement de 5 bus GNV dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'achat de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

28 - FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE FOUGERÉ - RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Fougeré un fonds de concours de 63 595,00 € au titre de son enveloppe de base.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44 voix pour

29 - FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES DE L'YON

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la Commune de Rives de l'Yon des fonds de concours pour un montant global de 97 990,36 € au titre de son enveloppe de base.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

30 - FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE THORIGNY

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la Commune de Thorigny des fonds de concours pour un montant global de 53 968,10 € au titre de son enveloppe de base.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

31 - FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE : RÉHABILITATION DE LA BORGERIE

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de la Chaize-le-Vicomte un fonds de concours de 154 528,38 € au titre de son enveloppe de base pour les travaux de réhabilitation de la Borgerie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

32 - FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE ET D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de la Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et 11 communes de l'agglomération pour la fourniture de signalisation verticale et d'équipements de sécurité. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

33 - FOURNITURE, FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE D'ENROBÉS COULÉS A FROID - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de la Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et les communes d'Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, Landeronde et Le Tablier pour la fourniture, fabrication, transport et mise en œuvre d'enrobés coulés à froid. La Ville de la Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché

au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

34 - GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE, INSTALLATION, CONFIGURATION, ET MAINTENANCE DES RESEAUX TELEPHONIQUES ET DES EQUIPEMENTS ACTIFS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture, d'installation, de configuration, et de maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs, le conseil est appelé à approuver la constitution du groupement de commandes avec La ville de La Roche-sur-Yon et le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, ainsi que la signature du marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

35 - MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le conseil est appelé à autoriser la signature d'avenants sur les marchés suivants :

- Marché n° G22027 - Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau
- Marché n° G22021 - Prestations de contrôles et de maintenance réglementaire obligatoire - Lot 6
- Marché n° A23019 - Collecte des déchets ménagers et prestations annexes
- Marché n° G21023 - Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 3
- Marché n° A22034 - Restauration de l'œuvre " Les animaux de la place "

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

36 - COMPLEXE PISCINE PATINOIRE - PISCINE SUD - INSCRIPTIONS ÉCOLE DE NATATION

Rapporteur : Monsieur Christophe Hermouet

Afin de simplifier les démarches d'inscriptions des usagers à l'École de natation des piscines de La Roche-sur-Yon Agglomération, qui sont à renouveler chaque trimestre, et de favoriser un engagement continu dans l'acquisition du Savoir Nager et dans la pratique d'une activité physique, il est proposé au Conseil d'approuver un dispositif d'inscription unique annuelle avec paiement par tiers, sans augmentation de tarif, permettant de maintenir un étalement des sommes à payer et une réduction des formalités administratives.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44 voix pour

37 - CONVENTION ENTRE L'EPSM DE VENDÉE GEORGES MAZURELLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION CONCERNANT LA CRÈCHE "LES TROIS MARGUERITES" - AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Annabelle Pillenière

La Roche-sur-Yon Agglomération verse une participation financière à l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée « Georges Mazurelle » pour l'utilisation de 12 places au sein de la crèche « Les trois marguerites ». Le financement est calculé selon une formule couvrant le coût réel des dépenses, recettes déduites (familles, CAF,...).

Il est proposé au Conseil de prolonger la convention conclue pour 6 mois jusqu'au 31 décembre 2024.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43 voix pour

Ne prend pas part au vote : Madame Patricia Lejeune.

38 - PLH 2023-2028 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE UNIQUE POUR LES COMMUNES SRU DÉFICITAIRES - PÉRIODE 2023-2025

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La conclusion d'un contrat de mixité sociale (CMS) permet d'abaisser l'objectif de rattrapage des communes SRU déficitaires de 33% à 25%. Le CMS est cosigné et engage les différents acteurs que sont l'Agglomération, les communes, l'Etat et les partenaires (bailleurs sociaux, EPF de Vendée, PROCIVIS, Action Logement), pour une période de 3 ans (2023-2025). Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE,

40 voix POUR

4 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.